





Cette brochure présente pour la région Rhône-Alpes les statistiques accidents du travail, maladies professionnelles et accidents de trajet dans la filière bois pour 2021.

Les activités concernées sont le travail du bois, la fabrication de meubles et la construction bois (codes de la Nomenclature d'Activités Française retenus dans le paragraphe « Autres données »).

Dans ce secteur, la fréquence et la gravité des accidents du travail sont 2 fois supérieures à la moyenne régionale tous secteurs confondus.





Sommaire

Accidents du travail

Maladies professionnelles Accidents de trajet

9-11

Accidents du travail

L'indice de fréquence a diminué de 17 % depuis 2016 mais reste, tout comme la gravité, 2 fois supérieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus.



Nombre d'accidents du travail en premier règlement



Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid. En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.



79,2

Indice de fréquence

Nombre d'accidents du travail en premier règlement pour 1000 salariés.

119

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

145 963

Journées indemnisées

L'équivalent de 575 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 66.

3,3

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.



4

Décès

16 522 577 €

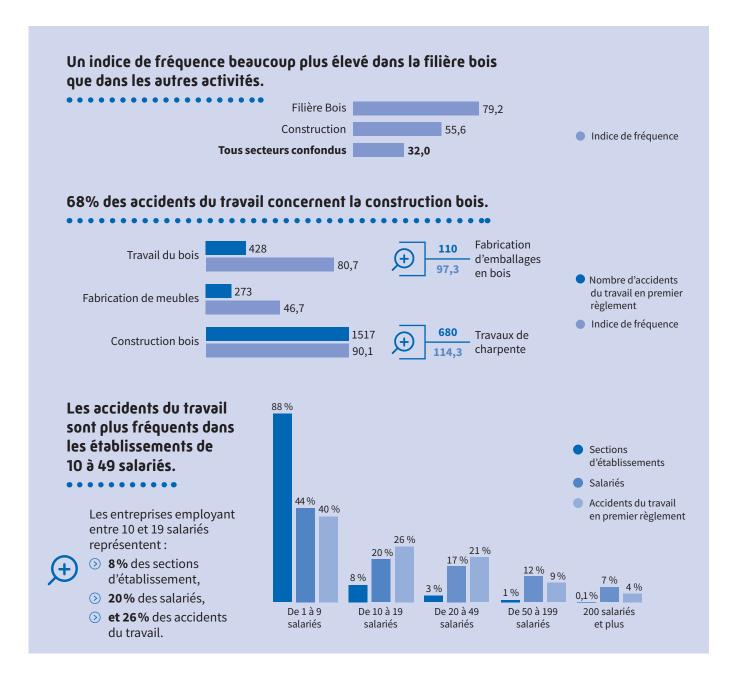
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

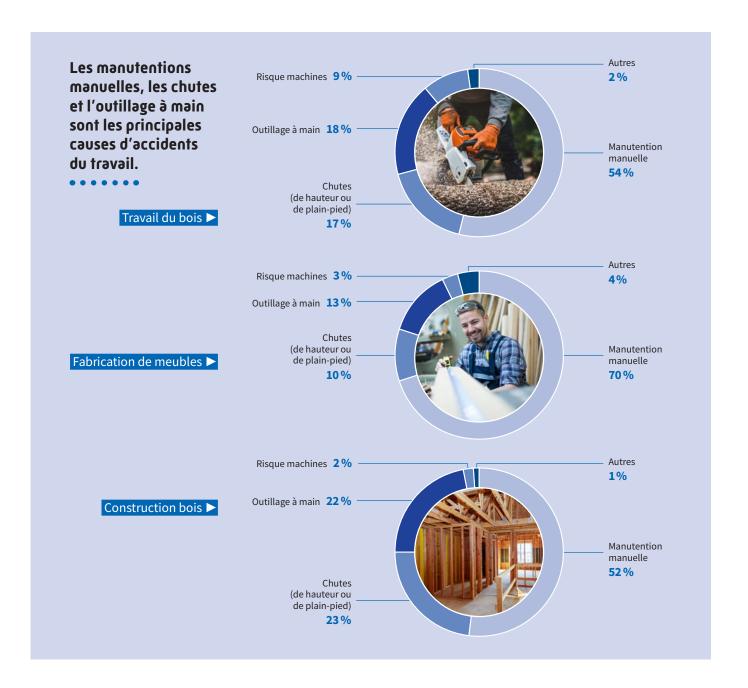
liées à la réparation des accidents avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

2 2 1 8

Accidents du travail en premier règlement

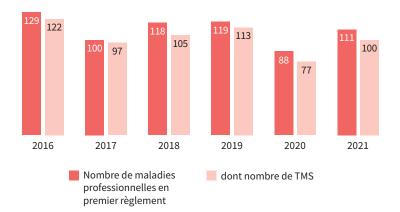
Accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.





Maladies professionnelles

Les maladies professionnelles représentent 5% du nombre de sinistres mais 29% des dépenses totales.
Les dépenses liées aux maladies professionnelles ont augmenté de 50% depuis 2016 (en lien avec quelques cas dus à l'amiante et aux poussière de bois).



31993

Journées indemnisées

L'équivalent de 125 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par maladie : 288.

48

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

1 salarié sur 250 victime de maladie professionnelle en 2021

7 241 051 €

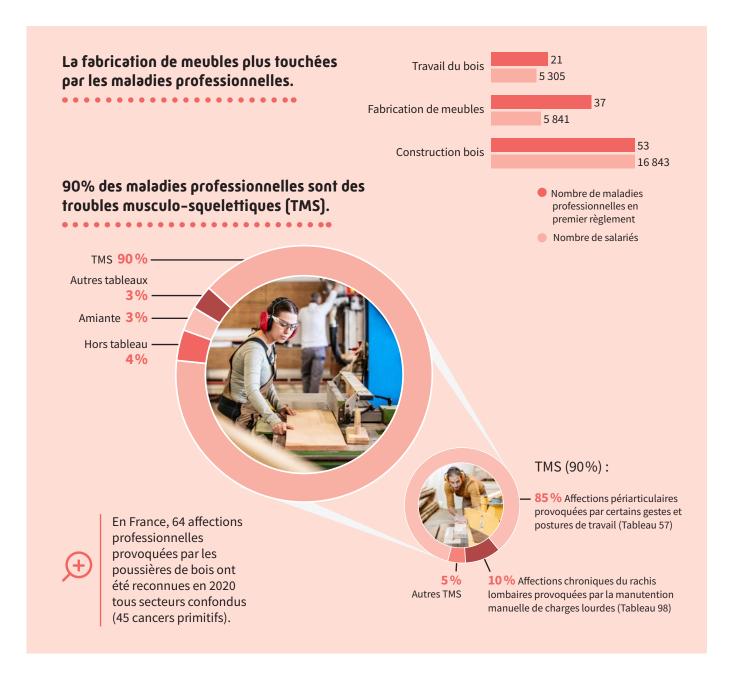
Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des maladies avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

111

Maladies professionnelles en premier règlement

Maladie professionnelle ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.



Accidents de trajet (Domicile-Travail)

Malgré une tendance à la hausse, l'indice de fréquence reste légèrement inférieur à la moyenne régionale tous secteurs confondus (4,7).

• • • • • • • • • • • • • • •





Les indices de fréquence ainsi que les autres indicateurs (indice de gravité, taux de fréquence, taux de gravité) n'ont pas été communiqués pour l'année 2020 à cause du recours au chômage partiel durant la période Covid.

En 2021, certains secteurs sont restés au chômage partiel une partie de l'année, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2021 ainsi que les indicateurs de sinistralité bruts qui en découlent sont donc à prendre avec précaution.

8 649

Journées indemnisées

L'équivalent de 34 emplois à temps plein. Nombre de jours d'arrêt moyen par accident : 68.

126

Accidents de trajet en premier règlement

Accidents de trajet ayant donné lieu à un arrêt de travail ou à une incapacité permanente.

9

Nouvelles Incapacités Permanentes

On entend par « nouvelles » les incapacités permanentes ayant donné lieu à un premier versement de prestation en 2021.

1 salarié sur 220 victime d'accident de trajet en

2021

1 432 611 €

Montant des dépenses de l'Assurance Maladie

liées à la réparation des accidents de trajet avec ou sans arrêt de l'année considérée (frais médicaux, indemnités journalières, indemnités en capital ou rentes).

0,2

Taux de gravité

Nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1000 heures de travail.

4,5

Indice de fréquence

Nombre d'accidents de trajet en premier règlement pour 1000 salariés.

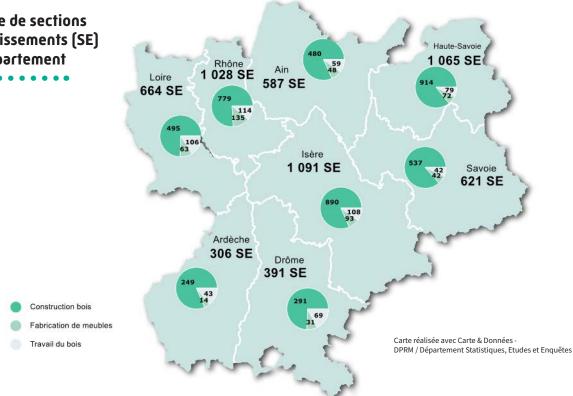
Autres données

Les activités de la Nomenclature d'Activités Française concernées par la filière bois.

• • • • • • • • • • • • • • • • • • •

Filière bois	Code NAF	Libellé	Nombre de sections d'établissements	Nombre de salariés
Travail du bois	1610A	Sciage et rabotage du bois, hors imprégnation	620	5 305
	1610B	Imprégnation du bois		
	1621Z	Fabrication de placage et de panneaux de bois		
	1622Z	Fabrication de parquets assemblés		
	1623Z	Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries		
	1624Z	Fabrication d'emballages en bois		
	1629Z	Fabrication d'objets divers en bois ; fabrication d'objets en liège, vannerie et sparterie		
Fabrication de meuble	3101Z	Fabrication de meubles de bureau et de magasin	498	5 841
	3102Z	Fabrication de meubles de cuisine		
	3109A	Fabrication de sièges d'ameublement d'intérieur		
	3109B	Fabrication d'autres meubles et industries connexes de l'ameublement		
Construction bois	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	4 635	16 843
	4391A	Travaux de charpente		

Nombre de sections d'établissements (SE) par département





La déclaration sociale nominative devenue obligatoire depuis janvier 2017 a créé une rupture dans nos séries statistiques entre les années 2016-2017 et 2017-2018. En effet, le nombre d'heures travaillées qui intègre désormais les périodes de congés ainsi que la photographie des effectifs qui rend mieux compte des contrats courts, en sont la parfaite illustration.

Les indices de sinistralité 2020 (indices de fréquence, taux de fréquence, indice de gravité, taux de gravité) ne sont pas utilisables donc non représentés. Du fait du recours au chômage partiel durant la période Covid, les effectifs et les heures travaillées de l'année 2020 ne traduisent pas l'exposition au risque.



Carsat Rhône-Alpes Prévention des Risques Professionnels 69436 Lyon Cedex 03



preventionrp@carsat-ra.fr

3679



www.carsat-ra.fr



@Carsat_RA



in Carsat Rhône Alpes



